

## AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL

Concours externe, interne et troisième voie

Spécialité : Environnement, hygiène

Epreuve du mercredi 14 janvier 2015

### SUJET

Epreuve : Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territoriale dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 2 heures

Coefficient 3

---

#### **CONSIGNES : à lire avant de prendre connaissance du sujet**

- Seules les encres de couleur bleue ou noire sont autorisées.
- Les réponses doivent être écrites sur la copie (sauf plan page 4 à joindre à la copie). Seules les copies seront corrigées : les résultats portés sur les feuilles de brouillon ou les sujets ne seront en aucun cas pris en compte.
- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur votre copie, ni votre nom, ni initiales (type X), ni le nom d'une collectivité existante ou fictive, ni signature, ni paraphe.

Ce sujet comprend 4 pages

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

**Vous êtes agent de maîtrise au sein du service de propreté urbaine de la ville de X et votre mission est d'assurer le bon déroulement du nettoyage de la place « Jean Jaures », tel que décrit dans le dossier technique (partie II).**

**En vous appuyant sur les documents joints, il vous est demandé de répondre aux questions suivantes.**

**Question 1** : Enumérer les contraintes habituelles que le Service de Propreté Urbaine doit prendre en compte pour organiser le nettoyage du "marché de la Plaine" tel qu'il est décrit dans le dossier.

Les classer par ordre de priorité.

**(1,25 point)**

**Question 2** : Relever les techniques de nettoyage choisies par le service pour la remise en état de la place Jean Jaurès (marché de la Plaine) et des rues adjacentes et justifier leur mise en place.

**(1,5 point)**

**Question 3** : Donner l'impact de chacune de ces techniques sur l'environnement.

**(1,25 point)**

**Question 4** : Que doit faire l'agent de maîtrise pour assurer le bon déroulement du chantier ? **(2,5 points)**

**Question 5** : Matérialiser sur le plan du dossier de la Place Jean Jaurès et rues adjacentes, les circuits aller-retour de collecte, de balayage mécanique et de lavage mécanisé, en utilisant différentes couleurs (mettre une légende pour chaque couleur).

**Joindre le plan à la copie (page 4).**

**(1,5 point)**

**Question 6** : Elaborer le planning de répartition du travail des personnels de l'équipe "Place Jean Jaurès" en précisant : le secteur - les techniques mises en œuvre - les matériels - les horaires- les objectifs de travail.

**(7 points)**

**Question 7** : Indiquer sous forme de tableau, les différents risques professionnels et les mesures de prévention à mettre en œuvre pour l'ensemble du chantier.

**(3,5 points)**

**Question 8** : Indiquer les différents contrôles qualité qui peuvent être mise en place par l'agent de maîtrise **(minimum 3 réponses attendues).**

**(1,5 point)**

## PARTIE I

### HISTORIQUE DE LA DIRECTION DE LA PROPRETE URBAINE

- ❖ Dans les années 30, création du service du nettoyage de la ville de X.
- ❖ Jusqu'à la création de la Communauté Urbaine, ce service avait pour missions :
  - la propreté des voies ;
  - la collecte des ordures ménagères.
- ❖ **7 juillet 2000** : création de la Communauté Urbaine de Y regroupant la ville de X et 17 communes du département.
- ❖ **But de cette création** : mettre en commun les compétences et les moyens humains de ces 18 communes, notamment pour ce qui concerne les questions de propreté urbaine.

L'ancien service du Nettoyement de la ville de X devient donc la **Direction de la Propreté Urbaine**.

#### **Missions de la Direction :**

- propreté des voies ;
- collecte des ordures ménagères et des encombrants.

#### **Organisation de la Direction :**

- 1 service gérant la propreté et la collecte sur la ville de X ;
- 1 service gérant la propreté et la collecte sur les autres communes du département.

#### **Moyens :**

- 2200 agents (dont 1320 agents de salubrité) ;
- 100 bennes (BOM) ;
- une centaine d'arroseuses/balayeuses (AR/BA).

## **PARTIE II**

### **ORGANISATION DU SERVICE DE LA PROPETE URBAINE**

**Chantier** : Place Jean Jaurès et 14 rues adjacentes.

**Chef d'équipe** : 1 Agent de maîtrise par place de marché.

**Périodicité du marché de la plaine** : 6 jours sur 7.

**Personnel** : 11 personnes

- 1 chef d'équipe ;
- 2 agents sur les AR/BA ;
- 3 agents sur la BOM ;
- 5 cantonniers.

**Equipement et véhicules** :

- balais, coude d'arrosage, poussacs ;
- nettoyeur haute-pression ;
- 2 arroseuses/balayeuses ;
- 1 benne à ordures ménagères (1 conducteur et 2 ripeurs).

**Horaires** :

12h30 / 19h30 soit 7 heures par jour

- équipe chauffeurs AR/BA : 5 heures sur site, atelier 1h40 (vérifications + carburant) et trajet AR + pause 20 minutes ;
- équipe cantonniers : 7 heures/jour dont 6 heures sur site, déplacement : trajet AR + 20 min de pause ;
- équipe de la BOM : 7 heures/jour dont 5 heures sur site, 1h40 à l'atelier (vérification + carburant), déplacement : trajet AR + 20 min de pause.

**Activités** :

- collecte ;
- balayage ;
- nettoyage / arrosage ;
- Une fois le nettoyage de la Place Jean Jaurès effectué, nettoyage des rues adjacentes sur 200m.

